

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 4 DECEMBRE 2017

Nombre de délégués en exercice : 30 titulaires

Nombre de membres votants : 19

Titulaires présents :	17
Titulaires représentés :	
Suppléants :	1
Procurations :	1

L'an deux mille dix-sept, lundi 4 décembre 2017 à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Villeneuve-lès-Bouloc sous la présidence de Philippe PETIT, Président.

Délégués titulaires présents :

CC des Coteaux du Girou :	MM. VINTILLAS E., GRANDJACQUOT D., PLICQUE P.
CC du Frontonnais :	MM. NADALIN D., DUPUY D., CAVAGNAC H., PETIT Pa., PETIT Ph., GALLINARO A.
CC de Save Garonne et Coteaux de Cadours :	Mmes AYGAT C. et FRAYARD C., MM. BOISSIERES J., CLUZET A., JANER G., ESPIE J-C., LAGORCE P.
CC Val'Aïgo :	Mme GAYRAUD I.

Délégués titulaires représentés :

CC de Save Garonne et Coteaux de Cadours :	M. ZANETTI L. représenté par M. SANCHEZ P. (Suppléant).
CC Val'Aïgo :	M. SALIERES J-L. représenté PETIT Ph. (Pouvoir).

Délégués titulaires absents ou excusés :

CC des Coteaux du Girou :	MM. CALAS D, CUJIVES D., ROUMAGNAC L.
CC du Frontonnais :	MM. MIQUEL D., PAPILLAULT P., VASSAL J-P.
CC de Save Garonne et Coteaux de Cadours :	MM. ANSELME E., DULONG D.
CC Val'Aïgo :	MM. LAVIGNOLLE V., OGET E., REBEIX N.

Délibération n ° 2017 / 32

Objet : Remplacement d'un délégué communautaire suppléant de Val'Aïgo au sein du SCoT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants,

VU l'arrêté préfectoral en date du 8 juin 2006 portant création du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain,

VU la délibération n° 2017-051 du 28 septembre 2017 de la Communauté de communes Val'Aïgo, portant désignation d'un délégué communautaire suppléant au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain,

VU les statuts dudit syndicat,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants,

Considérant le remplacement d'un délégué suppléant au sein de la Communauté de communes de Val'Aïgo,

Après que Monsieur Philippe PETIT, Président, ait rapporté au Comité syndical cette désignation,

Le Comité syndical, à l'unanimité,

Article unique : **PREND ACTE** du remplacement de Monsieur Philippe BUSQUERE par Monsieur Thierry ASTRUC en tant que délégué suppléant, représentant de la Communauté de communes Val'Aïgo au Syndicat mixte du SCOT du Nord Toulousain.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.**

Pour copie conforme,

Date de la convocation :	28/11/2017
Date d'affichage :	28/11/2017
Certifié exécutoire le :	18/12/2017
Affichée le :	18/12/2017

Philippe PETIT
Président

